

La CGT, la garantie de la pugnacité !

Grâce à la détermination de la CGT, les sénateurs ont mis un premier coup d'arrêt au funeste avenir décidé par la Direction générale pour les services de la garantie.

Nous avons porté sans relâche auprès des parlementaires, en écho aux démarches entreprises par les professionnels, l'absolue nécessité de maintenir ces services et leurs missions de service public.

Et nous avons obtenu une première victoire! Les sénateurs ont adopté deux amendements de suppression de l'article 28 ter, et ont donc maintenu l'obligation du poinçonnage des ouvrages d'or, de la déclaration d'existence et de l'insculpation des poinçons, (voir ci-dessous).

La CGT restera attentive aux évolutions à venir et nous invitons tous les collègues de la garantie à la plus grande vigilance !



CS croissance et transformation des entreprises

Projet de loi
croissance et transformation des entreprises
(1ère lecture)
(n° 28)

N° COM-298
11 janvier 2019

AMENDEMENT
présenté par

Mmes LABORDE et Nathalie DELATTRE et M. GABOUTY

Adopté

ARTICLE 28 TER (NOUVEAU)

Supprimer cet article.

Objet

L'article 28 ter, introduit à l'Assemblée nationale, rend facultatif le poinçonnage des métaux précieux. Or, il est essentiel que cette pratique reste obligatoire : loin d'être un facteur de complexité administrative, le poinçonnage permet l'authentification et la traçabilité des pièces d'orfèvrerie par le biais de l'administration des douanes. Il contribue ainsi à promouvoir l'excellence et le savoir-faire des fabricants français et à lutter contre les contrefaçons.

Lors de la nouvelle lecture du projet de loi de finances pour 2019, nous avons déjà proposé de maintenir la contribution fiscale au poinçonnage de métaux précieux prévue par le code général des impôts et applicable aux ouvrages de bijouterie en or, argent ou platine. Cet amendement n'avait pas pu être examiné en raison de l'adoption de la question préalable.

En cohérence avec la démarche déjà initiée, le présent amendement rétablit l'obligation administrative de poinçonnage.